

Grande-Vallée, le 09 avril 2025

Assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes, tenue en mode *présentiel* seulement, à la **salle communautaire Clairence Minville de Grande-Vallée**, sous la présidence de **Solange Roy**.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

Solange Roy souhaite la bienvenue aux membres présents à cette assemblée et les remercie pour leur présence. Il s'agit de la 23^e assemblée générale annuelle de la Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes, qui se tient entièrement en mode *présentiel*, et de la 100^e aga de la Caisse à Grande-Vallée.

Solange Roy agira à titre de présidente de cette rencontre. Elle sera assistée dans ses fonctions par :

- **Sylvie Langlois**, secrétaire du conseil d'administration ;
- **Gilles Richard**, directeur général de la Caisse ;
- **Mathieu Côté**, agent de soutien technique et Coordonnateur des services aux membres.

Solange Roy mentionne que la membre honoraire **Annie P. Bélanger** et le maire de Grande-Vallée **Noël Richard**, viendront livrer leur message concernant le 100^e anniversaire de la Caisse et ce, à la fin de la rencontre.

L'assemblée a été dûment convoquée; l'avis de convocation a été diffusé sur le site internet de la Caisse et affiché dans les établissements de la Caisse (Grande-Vallée et Mont-Louis) à compter du 20 mars 2025 et ce, pour un minimum de 20 jours avant l'assemblée. L'avis de convocation a aussi été affiché dans les locaux des guichets hors-site (Madeleine et Murdochville) et diffusé sur notre page Facebook ainsi que sur les ondes des télé communautaires TVCE (Estran) et Télé-Soleil (Mont-Louis).

Concernant les tirages à la fin de l'assemblée, **Solange Roy** apporte les précisions suivantes :

- Si un membre désire quitter avant la fin de la rencontre, il doit remettre son billet à une autre personne;
- Ne sont pas admissibles au concours : les employé(e)s, les gestionnaires et les membres du conseil d'administration de la Caisse populaire Desjardins Mer et montagnes, leur conjoint(e) (de droit ou de fait) ainsi que leurs enfants.

La présentation visuelle a été conçue par la firme accréditée par Desjardins **Sonoptik**. Les équipements de projection et de sonorisation ont été fournis et installés par **Daniel Minville**. Enfin, c'est **Mathieu Côté**, notre agent de soutien technique, qui opère la présentation visuelle, c'est-à-dire que, suivant l'ordre du jour et les interventions, il avance les pages et démarre les vidéos.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Le message vidéo de **M. Guy Cormier**, président du Mouvement Desjardins, est présenté aux membres.

2- FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Solange Roy invite **Gilles Richard** à présenter aux membres les règles de fonctionnement au niveau des interventions. M. Richard explique aux membres le fonctionnement lors de la période de question. Il précise aussi que les propositions et les votes se feront à main levée.

Précisions sur les membres

Gilles Richard rappelle aux membres que SEUL UN MEMBRE DE PLEIN DROIT de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition. Il en va de même pour l'exercice du droit de vote durant la période de quatre jours, prévue après l'assemblée (vote en différé).

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Solange Roy informe les membres que deux personnes scrutatrices doivent être nommées. Elle recommande alors **Mathieu Côté** et **Nancy Fournier** afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation avant cette assemblée.

Proposé par : Retiré

Appuyé par : Retiré

Que Mathieu Côté et Nancy Fournier soient nommées personnes scrutatrices.

Adopté à l'unanimité.

Il n'y a aucune question ou commentaire.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Solange Roy demande à **Sylvie Langlois** de nous faire la lecture de l'ordre du jour. Mme Langlois procède à la lecture.

Proposé par : Retiré

Appuyé par : Retiré

Que la réunion se poursuive selon l'ordre du jour tel que présenté par Sylvie Langlois.

Adopté à l'unanimité.

Il n'y a aucune question ou commentaire.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 AVRIL 2024

Solange Roy explique aux membres que comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse. Donc puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ne sera faite, ni le résumé.

Proposé par : Retiré

Appuyé par : Retiré

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 avril 2024 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Il n'y a aucune question ou commentaire.

3- RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Solange Roy présente aux membres le rapport du conseil d'administration pour l'exercice écoulé au 31/12/2024. Elle présente d'abord les dix (10) administrateurs qui forment le CA de la Caisse et fait ensuite la lecture de son message en tant que présidente du conseil d'administration.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Solange Roy fait part aux membres du rapport sur la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année. Elle explique en détail ces trois règles et elle déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée, que les dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées ont tous été consentis en conformité avec les règles et que la Caisse n'a octroyé aucun contrat à des personnes visées par le code.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Solange Roy invite le directeur général, **Gilles Richard**, à présenter les faits saillants du rapport financier de la Caisse.

Pour débiter, M. Richard présente un résumé des résultats 2024 du Mouvement Desjardins, auxquels la Caisse contribue. Puis les résultats financiers détaillés de la Caisse sont présentés aux membres à l'aide d'une présentation visuelle et cela, tel que suggéré par la Fédération. **Gilles Richard** livre son message à l'assemblée et cela, pour l'exercice terminé au 31/12/2024. Il mentionne que notre caisse est en très bonne santé financière. Il dévoile aussi les montants proposés pour le versement de la ristourne individuelle et collective. Puis il termine en remerciant les employés, les membres et les filiales.

Mme Roy demande aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires concernant les résultats financiers.

Retiré prend la parole d'abord pour féliciter la Caisse pour l'excellente année 2024 qu'elle a connue. Puis, au nom du Village en chanson de Petite-Vallée, elle remercie la Caisse qui a toujours été présente tout au long de l'évolution du Festival, notamment pour l'agrandissement de la salle et la reconstruction du théâtre suite à un incendie.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Solange Roy invite le directeur général, **Gilles Richard**, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les autres engagements dans le milieu.

Le montant total versé en 2024 est de **91 315 \$**. Le montant investi dans la collectivité par le biais du FADM est de **72 313 \$** alors que **19 002 \$** ont été versés en dons et commandites. M. Richard présente également la répartition par secteurs d'activités des montants versés par les dons et commandites ainsi que par le biais du FADM.

Solange Roy poursuit en informant les membres que cette année, dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un nouveau plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté. Le nouveau plan d'engagement et de proximité a permis de réévaluer les priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté.

De plus, Mme Roy mentionne que le CA s'est doté d'une politique de contribution qui a été rendue publique sur le site internet de la Caisse. Elle présente les cinq priorités d'investissement de la politique qui sont :

- ✓ Réussite éducative et formation
- ✓ Services de proximité et habitation
- ✓ Santé et saines habitudes de vie
- ✓ Sports, loisirs, arts, culture et tourisme
- ✓ Œuvres humanitaires et engagement citoyen

Elle présente également des exemples de projets soutenus en 2024 de manière cohérente avec ces priorités. Ces projets sont :

- La municipalité de Madeleine, secteur Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, POUR la Fête au phare 2024 ;

- L’école Saint-Maxime, secteurs Saint-Maxime-du Mont-Louis et Mont-Saint-Pierre POUR l’amélioration de la cour d’école ;
- L’exposition de voitures de Grande-Vallée, secteur Grande-Vallée/Petite-Vallée, POUR la 2e édition de l’événement ;
- Le Club de golf de Murdochville, secteur Murdochville, POUR l’achat de nouveaux équipements ;
- Le comité des loisirs de Mt-St-Pierre, secteurs Mont-Saint-Pierre et Saint-Maxime-du-Mont-Louis, POUR le tournoi annuel de billard ;
- La Fabrique de Grande-Vallée, secteur Grande-Vallée/Petite-Vallée, POUR le projet de revitalisation de l’Église.

Le directeur général, **Gilles Richard**, reprend la parole afin de présenter les autres engagements de la Caisse dans le milieu. En ce qui a trait à l’éducation financière, il commence sa présentation avec la **Caisse scolaire**. Une courte capsule vidéo est présentée suivis des résultats pour notre caisse. Concernant le programme des **Bourses d’études**, M. Richard explique que la jeunesse est très importante chez Desjardins. Il présente les trois (3) boursiers de l’édition 2024 du concours offert par la Caisse ainsi que les deux (2) boursières de la Fondation Desjardins pour notre caisse.

Il poursuit avec les faits saillants 2024 du **Fonds du Grand Mouvement** pour notre région. M. Richard nous présente ensuite un rapport sur la Finance solidaire du Mouvement Desjardins, c’est-à-dire le **Fonds d’entraide Desjardins, Microcrédit Desjardins aux entreprises et Créavenir**. À cet effet, des statistiques pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont présentées aux membres.

Ce sont ensuite les **conférences virtuelles** auxquelles la Caisse a participé en 2024 qui sont présentées par M. Richard. Finalement, il termine avec la présentation du programme **La Ruche, soutenue par Desjardins**. Une vidéo explicative est diffusée suivis des résultats 2024 pour notre région.

3.5 RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

Solange Roy invite maintenant **Gilles Richard** à venir souligner les anniversaires de services au Mouvement Desjardins qui auront lieu en 2025 pour quatre employées de la Caisse, soit :

- **Marie-Noëlle Langlais :** 20 ans
- **Jacinthe Croteau :** 10 ans
- **Geneviève Bouchard :** 5 ans
- **Véronique Fecteau :** 5 ans

Avant de passer au prochain point, **Solange Roy** souligne qu’en mai 2025, le directeur général de la Caisse **Gilles Richard**, cumulera 35 ans de services au sein du Mouvement Desjardins. Une main d’applaudissement est alors lancée.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Solange Roy invite les membres à adresser leurs questions ou commentaires au CA. Aucun membre ne se manifeste...

Il n’y a aucune question ou commentaire.

5- PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE ET AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE ROTATION

Solange Roy invite **Gilles Richard** à expliquer la nature des modifications proposées à l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs* de la Caisse, dont voici les détails :

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de onze (11) à neuf (9) par abolitions de postes;

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

ATTENDU QU'afin de respecter cette règle, la durée des mandats de deux postes sera modifiée;

ATTENDU QUE l'annexe « A » « Conseil d'administration », option « B » du *Règlement intérieur de la Caisse* prévoit que les membres seront représentés, au sein du conseil d'administration, par des administrateurs en provenance de certains secteurs y étant désignés;

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite modifier la répartition des administrateurs au sein de ces secteurs, notamment afin de favoriser l'approche du profil collectif enrichi et en raison des difficultés à recruter des candidats dans certains secteurs;

Il est proposé d'adopter, par la présente résolution spéciale, la modification suivante au *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC) :

- Que l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la Caisse* soit modifié comme suit :

« 8.1 Le conseil d'administration se compose de neuf (9) administrateurs.

Le nombre d'administrateurs devant être conforme à ce qui est prévu au *Règlement intérieur du Groupe coopératif*. »

- Que l'annexe « A » « Conseil d'administration », option « B » du *Règlement intérieur de la Caisse* décrivant les secteurs et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits secteurs soit modifié comme suit :

- « Les membres faisant partie des secteurs indiqués ci-dessous sont représentés, au sein du conseil d'administration, par le nombre d'administrateurs indiqué à l'égard de chacun d'eux. Les administrateurs devant représenter chacun des secteurs sont élus par tous les membres.
- Secteur A : Un (1) administrateur en provenance du secteur défini par les limites de la municipalité de paroisse de Grande-Vallée et de la municipalité de Petite-Vallée.
- Secteur B : Un (1) administrateur en provenance du secteur défini par les limites de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.
- Secteur C : Un (1) administrateur en provenance du secteur défini par les limites de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.
- Secteur D : Un (1) administrateur en provenance du secteur défini par les limites de la municipalité de village de Mont-Saint-Pierre.
- Secteur E : Un (1) administrateur en provenance du secteur défini par les limites de la municipalité de la ville de Murdochville.
- Secteur F – Universel : Quatre (4) administrateurs résidant, domicilié ou travaillant au Québec

Il est proposé d'adopter le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs* de la Caisse suivant :

Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

Le présent règlement abroge et remplace toute autre règle ou règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs.

Le conseil d’administration est composé de neuf (9) administrateurs. Sous réserve de la mesure transitoire ci-après mentionnée, la durée du mandat des membres du conseil d’administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu’un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d’administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon les cycles suivants :

Cycle AGA 2025 à AGA 2027

	Nombre D’administrateurs	Répartition des administrateurs sortants de charge par secteurs
AGA 2025	3	• Deux (2) postes abolis à l’AGA de 2025 • Un (1) poste provenant du Secteur F - Universel
AGA 2026	4	• Un (1) poste provenant du Secteur B • Un (1) poste provenant du Secteur D • Deux (2) postes provenant du Secteur F – Universel – Un mandat d’une durée de 3 ans et un mandat d’une durée de 2 ans
AGA 2027	3	• Un (1) poste provenant du Secteur A • Un (1) poste provenant du Secteur E • Un (1) poste provenant du Secteur F - Universel

Cycle AGA 2028 à AGA 2030

	Nombre d’administrateurs	Répartition des administrateurs sortants de charge par groupes
AGA 2028	3	• Un (1) poste provenant du Secteur C • Deux (2) postes provenant du Secteur F - Universel
AGA 2029	3	• Un (1) poste provenant du Secteur B • Un (1) poste provenant du Secteur D • Un (1) poste provenant du Secteur F - Universel
AGA 2030	3	• Un (1) poste provenant du Secteur A • Un (1) poste provenant du Secteur E • Un (1) poste provenant du Secteur F - Universel

Un autre cycle identique à ce dernier lui succède à tous les trois (3) ans, et ainsi de suite, de cycle en cycle.

MESURE TRANSITOIRE

En vue de rétablir l’équilibre du nombre de postes en élection chaque année, il y a lieu de :

- prolonger d'un (1) an la durée du mandat d'un administrateur du Secteur C qui devait être éligible à l'assemblée générale annuelle 2027 pour qu'il soit éligible à l'assemblée générale annuelle 2028; et
- écourter d'un (1) an la durée du mandat de l'un des administrateurs du Secteur F - Universel qui devait être éligible à l'assemblée générale annuelle 2029 pour qu'il soit éligible à l'assemblée générale annuelle 2028.

C'est un règlement assez technique qui permet à ce qu'un tiers, à une unité près, des membres du conseil d'administration soit remplacé annuellement et qui consiste à prévoir le début du cycle, à établir la rotation des administrateurs et la durée des mandats.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de la présente assemblée.

Solange Roy informe les membres que nous avons besoin, parmi les membres habilités à le faire, d'une personne qui propose et une personne qui appuie la résolution spéciale concernant les modifications proposées à l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs* de la Caisse et que cette résolution requiert une adoption aux 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit.

Proposé par : Retiré

Appuyé par : Retiré

Que la résolution spéciale concernant les modifications proposées à l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse et au Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse soit adoptée.

Adopté à l'unanimité.

Il n'y a aucune question ou commentaire.

5.2 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Cette assemblée vise à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté. **Solange Roy** invite les membres à visionner une capsule vidéo qui présente cet élément distinctif de notre coopérative – La ristourne.

Proposition en vue de la votation en différé

Solange Roy précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables. Elle informe les membres que les excédents nets de la Caisse pour 2024 se chiffrent à **1 750 000 \$** et elle invite **Gilles Richard** à faire part de la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition de ces excédents au 31/12/2024.

Desjardins

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ANNUELLE

Caisse populaire
Desjardins
Mer et montagnes

Aller loin,
avec vous

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION
SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	2 018 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	(684) k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(849) k\$
• Autres éléments du résultat	104 k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	61 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0 k\$
Solde des excédents à répartir	1 334 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(332) k\$
• Ristourne	(323) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	56 k\$
• Affectation au FADM	(65) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(1 002) k\$
Solde des excédents à répartir	0 k\$

RÉPARTITION
DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		32 k\$
Épargne et placements	0,48 \$	41 k\$
Fonds		5 k\$
Prêts et marges de crédit		64 k\$
RISTOURNE ASSURANCES³	23 \$/1 000 \$ de prime	88 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	19 k\$
RISTOURNE PRODUITS³	Montant de 50 \$⁴	69 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	2 k\$

PROPOSITION
DE VERSEMENT
POUR L'ANNÉE
2024

Total des ristournes aux membres	321 411 \$
Fonds d'aide au développement du milieu	65 000 \$

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir.

² L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

³ Soumise au vote lors de l'assemblée.

⁴ Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁵ Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

À la suite de cette présentation, **Solange Roy** invite les membres à proposer l'adoption de cette recommandation ainsi qu'à appuyer cette proposition. Elle demande aussi aux membres s'ils ont des questions ou des commentaires concernant cette proposition.

Proposé par : Retiré

Appuyé par : Retiré

Il n'y a aucune question ou commentaire.

Mme Roy informe les membres que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations de la présente assemblée et que les précisions sur la façon de voter seront dévoilées un peu plus tard.

5.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.3.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Président et secrétaire d'élection :

Solange Roy mentionne qu'en tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, elle agira comme présidente d'élection et **Sylvie Langlois** agira comme secrétaire d'élection.

5.3.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

En l'absence de **Marc Lemieux**, président du comité de mise en candidature, c'est la présidente du CA **Solange Roy**, qui livrera le rapport du comité.

Mme Roy débute sa présentation avec un résumé de la démarche du profil collectif enrichi. Elle présente ensuite le rapport du comité à l'AGA.

Solange Roy informe les membres que l'appel de candidature a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025, de la façon suivante :

- ✓ Affichage dans nos établissements (Grande-Vallée et Mont-Louis);
- ✓ Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite et notre page Facebook);
- ✓ Affichage dans nos guichets automatiques hors-site (Murdochville et Madeleine).

Elle informe ensuite que pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et que la Caisse a reçu 2 candidatures répondant aux conditions et qualités requises par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC) et le *Code de déontologie de Desjardins*. Elle rappelle que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- ✓ Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : expérience membres/clients, gestion financière, droit/déontologie, développement durable et technologies de l'information;
- ✓ 1 – 2 femmes et 2 – 3 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non-binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;
- ✓ Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 18-34 ans, 1 de 35-49 ans, 1 de 50-64 ans, 1 de 65 ans et plus;
- ✓ Des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur notre site internet et est disponible à la Caisse sur demande.

Solange Roy poursuit en présentant aux membres les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année (selon le scénario des modifications au RIC adoptées) :

Pour les postes réservés à des secteurs :

Pour le secteur C (Saint-Maxime-du-Mont-Louis) :

Ariane BARRIAULT

Pour le secteur **F** (*Universel*) :
Harry LACHANCE

Mme Roy termine la présentation de son rapport en invitant les membre à consulter le tableau synthèse qui présente toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le CA pour atteindre son profil collectif cible. Ce tableau est présenté à l'écran et se trouve à la fin du document de présentation des personnes candidates qui a été déposé sur le site internet de la Caisse.

5.3.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, **Solange Roy** présente à l'écran un résumé du profil des 2 candidatures reçues.

5.3.4 ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Solange Roy informe les membres que (selon le scénario des modifications au RIC adoptées) : pour les secteurs C et F, la Caisse a reçu un nombre de candidatures **égal** au nombre total de postes à combler. Elle déclare donc élus en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

Pour le secteur **C** (*Saint-Maxime-du-Mont-Louis*) :
Ariane BARRIAULT
 Pour le secteur **F** (*Universel*) :
Harry LACHANCE

Félicitations aux nouveaux élus !

5.4 PRÉCISION SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Solange Roy explique aux membres les modalités entourant le vote sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes. Pour cet exercice de vote en différé, elle rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter. Il y aura trois moyens simples de le faire, soit par AccèsD en cliquant sur le bouton « Mon vote », soit par le biais du site internet de notre caisse ou encore sur la page d'accueil du desjardins.com. Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes, peu importe le moyen utilisé.

Mme Roy mentionne également que les membres qui n'ont pas AccèsD pourront aussi exercer leur droit de vote en utilisant la borne de votation disponible à nos centres de services de Grande-Vallée et Mont-Louis et ce, dès le lendemain de l'AGA, le 10 avril.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Mme Roy mentionne que dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à **23 h 59** le dimanche **13 avril 2025**.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Solange Roy informe les membres que les résultats du vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 48 heures après la période de votation de quatre jours, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront alors publiés sur le site internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif. La Caisse pourra aussi décider de publier les résultats du vote dans d'autres médiums de communication afin d'en informer le maximum de membres.

Mme Roy précise que **si jamais il y a un vote négatif sur les propositions**, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6- 100^e ANNIVERSAIRE DE LA CAISSE : **ALLOCUTIONS ET REMISE DU CAHIER SOUVENIR**

Tel que mentionné en début de rencontre, **Solange Roy** invite le membre honoraire de la Caisse, **Annie P. Bélanger** et le maire de Grande-Vallée, **Noël Richard**, à venir nous livrer, à tour de rôle, leur mot à l'occasion du 100^e anniversaire de la Caisse, qui a été célébré en octobre dernier.

Aussi, pour clôturer cette 100^e assemblée générale annuelle de Desjardins à Grande-Vallée, **Solange Roy** annonce aux membres que la Caisse a produit un cahier souvenir relatant l'histoire de la Caisse et que les membres intéressés à en recevoir une copie peuvent se présenter au « bureau » du coordonnateur du projet, **Mathieu Côté**, qui se fera un plaisir de leur remettre ce document historique. Mme Roy annonce finalement aux membres qu'un vin mousseux et des petites bouchées seront servis aux membres à la fin de la rencontre et elle les invite donc à demeurer avec nous.

7- TIRAGE DE PRIX DE PRÉSENCE

La présidente de l'assemblée, **Solange Roy** invite le directeur général **Gilles Richard**, à procéder au premier tirage au sort. Le premier gagnant procédera au second tirage et ainsi de suite. **Mathieu Côté, Nancy Fournier et Gina Lévesque** assistent le directeur dans les tirages, la remise des prix ainsi que la complétion et la signature du formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

25 tirages ont lieu, soit 10 billets de 100 \$ et 15 coupes de vin à l'effigie du 100^e de la Caisse. Les 25 heureux gagnants d'un prix sont :



8- FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente de l'assemblée **Solange Roy**, remercie les membres de leur présence à cette assemblée générale annuelle en *présentiel*. Au total, ce sont 69 personnes qui étaient présentes dans la salle. Elle remercie également ses accompagnateurs pour le bon déroulement de l'assemblée.

Finalement, Mme Roy remercie tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir ses membres. Cette première partie de l'assemblée se termine à **20 h 50**.

Mme Roy invite les personnes à rester pour un vin mousseux et des bouchées afin de clôturer le 100^e anniversaire de la Caisse.

La levée officielle de l'assemblée se produira dès la diffusion des résultats du vote après la période de votation de quatre jours qui a été annoncée plus tôt. Ce sera la 2^e et dernière partie de l'assemblée, au point 9 de l'ordre du jour.

9- PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l’issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 151 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l’égard de la **proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :**

99,32 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élections des membres du conseil d’administration

Les deux membres du conseil d’administration élus par acclamation, par ordre alphabétique, sont :

- **Ariane BARRIAULT** (Secteur C : Saint-Maxime-du-Mont-Louis)
- **Harry LACHANCE** (Secteur F : Universel)

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Levée de l'assemblée

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le site internet de la Caisse, l’assemblée générale est officiellement levée le **15 avril 2025 à 11 h 57.**

Mme Solange Roy, présidente

Mme Sylvie Langlois, secrétaire

Adopté ce : _____